

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 décembre 2019**

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 5 décembre 2019, à 19 H 00, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : Mme RAY, Mme MARTINANT, M. MANSART (pouvoir à M. LITAUDON), Mme LASSALLE, M. CARBON (à M. ATHAYNE), et M. COURTADON (à Mme BELOT).

Ont également pris part à la séance Mme GOUBY, directrice générale des services et Mme BENCHIHA.

Monsieur le Maire précise que le mouvement national de grève touchant les personnels de la collectivité, le repas de fin d'année des élus sera reporté au premier conseil de 2020 et sans doute dernier de la mandature.

Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Mme AZEVEDO et Mme GOUBY sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 30 septembre 2019.

Décisions prises par délégation

FINANCES ; emprunt de l'exercice 2019 (budget principal) pour 700 000 € auprès de CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,

FINANCES ; assainissement du centre-ville : mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : choix du prestataire bureau APAVE de MONTLUÇON retenu pour une prestation de 1 920 € H.T.

Ordre du jour complémentaire

Depuis le 19 novembre, date de la convocation à la présente séance, six dossiers ont été instruits par la mairie et nécessitent d'être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière, il s'agit de :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées : servitudes de passage,
- Marché de travaux voirie 2018 : modification des délais,
- Fouilles archéologiques : choix du prestataire,
- Compte Epargne Temps : règlement,
- RIFSEEP : définition des critères du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- PDIPR : ajout de chemins

Monsieur le Maire, propose de retirer la question relative à la décision modification du budget assainissement qui est sans objet.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour du présent conseil telles que proposées.

I - Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical : année 2020

A la demande de La HALLE, après avoir sollicité l'avis des syndicats et après avis conforme de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'ouverture des magasins aux dates suivantes :

Dimanche 12 janvier 2020
 Dimanche 19 janvier 2020
 Dimanche 14 juin 2020
 Dimanche 28 juin 2020
 Dimanche 5 juillet 2020
 Dimanche 30 août 2020
 Dimanche 6 septembre 2020
 Dimanche 13 septembre 2020
 Dimanche 29 novembre 2020
 Dimanche 6 décembre 2020
 Dimanche 13 décembre 2020
 Dimanche 20 décembre 2020

II - Entente avec Saint-Pourçain-sur-Sioule : désignation de 3 délégués

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Messieurs LITAUDON Roger et ALLAIN Jean-Michel et Madame PERICHON Bernadette comme délégués à la Conférence Intercommunale chargée d'assurer la gouvernance de l'entente intercommunale avec la commune de SAINT-POURCAIN-sur-SIOULE

III – Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse (année 2019)

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols pour l'année 2020.

Une telle reconnaissance ne vaut pas indemnisation automatique des propriétaires, tout dépend de l'avis des experts.

IV – Convention avec l'Etat pour organiser la mise sous pli des élections municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte que la commune organise la mise sous pli de la propagande dans le cadre des élections municipales, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents pour assurer ces tâches et à signer la convention avec l'Etat pour la mise en œuvre de cette mission.

V – Convention d'assistance informatique avec l'ATDA

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la convention d'assistance informatique proposée par l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier).

VI – Motion de soutien en faveur du maintien du réseau de trésoreries dans le département

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, déclare son opposition au projet de réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et visant notamment à la fermeture du centre des finances publiques (CFP) de VARENNES-sur-ALLIER (seuls les CFP des 3 agglomérations et de GANNAT seraient maintenus).

Le Conseil municipal demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité et demande le maintien des trésoreries et des services des impôts.

VII – Plan d'action 1% Paysage et développement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les orientations proposées par le cabinet URBI et ORBI dans le cadre de l'étude sur le plan paysage suite au contournement de VARENNES-sur-ALLIER et approuve le programme et les plans d'actions mis en avant par cette étude concertée (acteurs locaux et services de l'Etat).

Monsieur le Maire précise que potentiellement une enveloppe globale de 450 000 € peut être attribuée aux communes de VARENNES-sur-ALLIER, RONGERES et SAINT-LOUP.

VIII – ECOCENTRE : prêt à usage

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de contracter avec la SPL277 des prêts à usage à titre gracieux afin de formaliser la mise à disposition de bâtiments sur l'Ecocentre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage, les avenants et tout contrat tripartite nécessaire pour ce site.

IX - Décision modificative n° 03 du budget principal

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster les comptes afin de clôturer l'exercice 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise la Décision modificative N° 3 du budget principal.

X - Travaux effectués en régie en 2019

Monsieur le Maire indique qu'au regard des travaux effectués sur l'ensemble du patrimoine de la commune par les agents des services techniques, le montant des travaux à effectuer sur la ligne « travaux en régie » s'élève à 101 165,68 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal arrête le montant des travaux réalisés en régie à hauteur de 101 165,68 € pour l'année 2019 : 31 404,98 € au titre de la fourniture de matériaux et 69 760,70 € au titre de la main d'œuvre.

Les travaux intégrés concernent les opérations suivantes :

- aménagement carrefour RUE d'ALSACE
- aménagement IMPASSE de l'ECONOMIQUE
- aménagement RUE du MOULIN de la VILLE
- aménagement RUE Louis BLANC
- création de bandes rugueuses RUE des BREMONTIS
- travaux complexe sportif de Mauregard
- création de chemins de randonnée
- aménagement Centre technique municipal
- aménagement Ecole des DEUX ERABLES
- aménagement ECOLE G. SAND
- mise aux normes électriques bâtiments communaux
- installation électrique Marché couvert
- création de passages piétons centre-ville
- réhabilitation des logements du Bâtiment N Cité de l'Air

XI - Bien de faible valeur à imputer en investissement

Monsieur le Maire indique que eu égard à leur durée de vie, il est possible d'intégrer les biens suivants en section d'investissement :

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'imputer les biens ci-dessus en section d'investissement.

- Chauffe-eau	378,00 € TTC
- Décoration de Noël (illuminations)	1 641,60 € TTC
- Balai télescopique	136,80 € TTC
- Plastifieuse	132,52 € TTC
- Conteneur isotherme	251,11 € TTC

XII - Marché de fournitures du restaurant municipal

Monsieur le Maire indique qu'au regard de la consultation lancée le 7 novembre 2019, les fournisseurs les mieux disants pour fournir le restaurant municipal pour l'année 2020 sont les suivants :

Lot N° 1 Viande fraîche	<u>Entreprise retenue</u> : COSERGA ZAC des Ancizes 03300 CREUZIER LE NEUF
Lot N° 2 Charcuterie	<u>Entreprise retenue</u> : FRANCE FRAIS – ZA Le Larry 03400 TOULON-sur-ALLIER
Lot N° 3 Volailles fraîches	<u>Entreprise retenue</u> : ALLIER VOLAILLES 9 rue David et Perot 03110 ESCUROLLES
Lot N° 4 Produits laitiers	<u>Entreprise retenue</u> : FRANCE FRAIS – ZA Le Larry 03400 TOULON-sur-ALLIER
Lot N° 5 Fruits et légumes frais	<u>Entreprise retenue</u> : TERREAZUR AUVERGNE ZAC de la Fontanille 8 rue Ernest Jean Bapt - 63370 LEMPDES
Pommes de terre brutes et frites	<u>Entreprise retenue</u> : AGRILocal M. Nicolas VANSTRACEELE Les Chaumes 03150 CRECHY
Lot N° 6 Produits surgelés	<u>Entreprise retenue</u> : DISVAL 405, rue André Turcat 42160 Andrézieux-Bouthéon
Lot N° 7 Epicerie avec variante	<u>Entreprise retenue</u> : PRO A PRO Z.I. Nord - 3 rue Voltaire 82032 MONTAUBAN Cedex
Lot N° 8 Pain et farine	<u>Entreprise retenue</u> : SARL DOUCEURS VARENNOISES 9 rue de Vouroux 03150 VARENNES SUR ALLIER
Lot n° 9 Poisson frais	<u>Entreprise retenue</u> : TERREAZUR AUVERGNE ZAC de la Fontanille 8 rue Ernest Jean Bapt - 63370 LEMPDES

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le choix des fournisseurs et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Une discussion est menée sur la loi Egalim et l'obligation de menu végétarien dans les cantines.

XIII - Créances irrécouvrables du budget principal

Monsieur le Maire indique que Mme la Trésorière a transmis une liste de créances qu'elle ne pouvait pas recouvrer suite à effacement de la dette par la commission de surendettement ou suite à clôture pour insuffisance d'actif ou dettes inférieures au seuil des poursuites ou débiteur sans revenus.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte que ces sommes soient portées en créances admises en non-valeur pour 1 711,89 €.

XIV - Créances irrécouvrables du budget de l'assainissement

Madame la Trésorière a émis le même constat pour le budget assainissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte que soient portées en admission en non-valeur la somme de 1 578,49 € et en créances éteintes la somme de 251,56 €.

XV – Assurance maintien de salaire, convention de participation : attribution

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, attribue le marché d'assurance prévoyance à la Mutuelle Générale de Prévoyance (Groupe ENTIS) pour une cotisation de 1,60 % (si au moins 81 % des agents souscrivent) pour les risques incapacité temporaire de travail, invalidité et perte de retraite suite à invalidité.

XVI - Maintenance des installations téléphoniques

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance des installations téléphoniques de l'Hôtel-de-Ville, du restaurant, du Centre technique municipal et du pôle famille (ex. CCAS) pour une période de 1 an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par NETTEL pour un montant de 1 446 € TTC.

XVII - Dématérialisation des CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'accepter le paiement des factures d'accueil de loisirs périscolaire en ligne par CESU dématérialisés (y compris CESU préfinancés).

Il autorise Monsieur le Maire à souscrire au Pack Express proposé par le Centre de Remboursement des CESU pour gérer cette forme de paiement.

XVIII - Subvention au CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'équilibre, en faveur du CCAS de VARENNES-sur-ALLIER, à hauteur de 8 500 €. Cette subvention est moindre que les années antérieures, la commune prenant en charge l'intégralité des colis et repas délivrés au plus de 70 ans fin novembre.

XIX - Subvention à un jeune apprenti

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer 50 € à un jeune Varennois ayant reçu le prix d'excellence de meilleur apprenti de l'Allier au titre du CAP plâtrier. Pour information, l'apprenti suit son apprentissage dans une entreprise varennoise.

Sur les 65 lauréats dans l'Allier, 3 sont issus d'entreprises de la commune.

XX - Classement de voirie en voirie communale : mise à jour du tableau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de mettre à jour la délibération du 13 décembre 2011 afin d'intégrer les modifications sur les voiries communales (intégration de chemins privés dans le domaine communal, création de voirie...) et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de ces nouvelles longueurs de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement 2021.

XXI – Aménagement d’accessibilité d’un arrêt routier d’autocars interurbains : convention entre la Région, le Département et la Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la convention tripartite avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Allier afin d'aménager l'accessibilité d'un arrêt routier d'autocars interurbains à la Gare SNCF de VARENNES-sur-ALLIER.

XXII - Chemins de randonnée, vente De CHAVAGNAC : indemnisation du fermier

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, propose d'indemniser le fermier de la propriété De CHAVAGNAC à hauteur de 1 377,10 € (selon classement du terrain et temps restant à courir sur le bail). Il autorise Monsieur le Maire à signer un bail de petite parcelle pour la portion de terrain pouvant être mise à disposition du fermier après la création du chemin de randonnée. Le tarif du fermage est fixé à 91 € l'hectare.

XXIII - Chemin de liaison, vente DEVAUX : main levée

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de prendre en charge, avec l'accord du créancier, les frais de main levée grevant le terrain de M. DEVAUX et ce afin de finaliser l'opération de création d'un chemin de liaison.

XXIV – Allocations accordées par la ville : complément N°1 pour la coopérative scolaire de l'école maternelle des QUATRE VENTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, au regard de la hausse d'effectif (+ 6 élèves) de l'école maternelle des QUATRE VENTS à la rentrée de septembre 2019, décide d'allouer des crédits supplémentaires à la coopérative scolaire :

- allocation pour transport scolaire : + 30,54 €,
- allocation pour arbre de Noël : + 57,30 €.

XXV – Subventions accordées aux associations, complément N° 3 : subvention au club de natation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer au Club de natation de VARENNES-sur-ALLIER une subvention exceptionnelle de 560,87 € afin de compenser les frais de personnel pour la période courant de janvier à juin 2019.

XXVI - Appel à projets : communes en musique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projets lancé par la SACEM à destination des communes de moins de 5 000 habitants et sollicite l'aide pour le spectacle des Mirabelles Kitchen programmé samedi 21 mars 2020.

XXVII - Modification du tableau des effectifs : refonte

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de refondre le tableau des effectifs élaboré en 2015 afin de prendre en compte tous les mouvements intervenus sur la collectivité depuis cette date.

XXVIII - Mise en place des astreintes ou permanences

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif des astreintes d'exploitation les week-ends et de prévoir une rotation de tous les agents ayant à minima le grade d'agent de maîtrise.

Pour la période hivernale, du 1er décembre au 31 mars, le Conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place un dispositif d'astreinte d'exploitation intégrant tous les agents du Centre technique municipal.

Pour pallier l'éventuelle absence des gardiens des installations municipales, le dispositif d'astreinte d'exploitation permettra de solliciter un agent du CTM sur les week-ends. Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte ces dispositifs et laissent le choix de l'indemnisation ou de la récupération aux agents.

XXIX - Recensement de la population : critères de rémunération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de recruter 8 personnes pour assurer les missions d'agent recenseur et décide de fixer leur rémunération selon le nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements remis auxquels s'ajouteront un forfait déplacement pour les 4 personnes intervenant sur les écarts de la commune et une rémunération des heures de formation sur la base du SMIC horaire applicable au 1er janvier 2020.

Madame PERICHON précise que les administrés seront fortement incités à remplir les formulaires de recensement via Internet.

XXX - Règlement des gardiens

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des gardiens logés sur les installations municipales. Ce règlement permet de déterminer les conditions dans lesquelles sont attribués les logements pour nécessité de service.

XXXI – Marché de travaux de voirie 2018 : modification des délais

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier l'article 1-4-1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché de travaux de voirie 2018 afin de porter la date de fin de travaux au 1er septembre 2019.

XXXII – Fouilles archéologiques : choix du prestataire

Sur proposition de Monsieur le Maire, après consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur les candidatures, et négociations, le Conseil municipal à l'unanimité, attribue le marché de fouilles archéologiques préventives à la SAS EVEHA (87000 LIMOGES) pour un montant de :

- tranche ferme : 139 702 € H.T.
- tranche conditionnelle : 43 515 € H.T.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention sera demandée au titre du fonds d'archéologie préventive et que les coûts élevés sont en partie dus au matériel spécifique nécessaire aux fouilles.

A ce jour, un four à chaux a été découvert.

XXXIII – Réhabilitation des réseaux d'eaux usées : servitude de passage de canalisations et droit d'occupation temporaire de propriétés privées

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'établir des conventions avec les propriétaires dont les terrains seront grevés de servitudes de passage de réseaux dans

le cadre de l'opération de réhabilitation de l'assainissement. Il autorise le Maire à signer les actes notariés formalisant ces servitudes ainsi que l'occupation à titre précaire de leur propriété par les entreprises durant les travaux et les contraintes s'y rattachant.

XXXIV – Compte Epargne Temps : règlement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement définissant les règles de fonctionnement du Compte Epargne Temps applicable aux agents de la commune.

Le Conseil municipal précise que la monétisation sera exclue mais que le CET est ouvert à tout type de congés.

Monsieur le Maire précise qu'une remise à plat des reliquats d'heures restant d'années antérieures sera effectuée.

XXXV – R I F S E E P : définition des critères du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les critères et les grilles d'évaluation présentés. Il précise que le CIA n'a pas vocation à être délivré automatiquement, chaque année, à tous les agents mais qu'il demeure un bonus et que la décision finale d'attribution (y compris le montant) revient à l'autorité territoriale.

XXXVI - PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte de mettre à jour le PDIPR approuvé le 26 mars 2009 et modifié par délibérations des 24 juin 2009, 23 février 2010 et 24 juin 2010.

Sont ajoutés les chemins de la RUE des ECOLES, du CLAVÉ, des MORIOTS, de la VILLENAUD, et de la RONDE aux BADATS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le Secrétaire de Séance,



Marie-Christine AZEVEDO

Le Maire,



Roger LITAUDON

Destinataires :

Membres du Conseil municipal (par messagerie)

N.B. : M. COURTADON, Mme BELOT et M. ALBERT version numérique + version papier

Centre des finances (par courrier, pour information),

Service du personnel, service de la Comptabilité, Médiathèque (par mail, pour information),

Secrétariat de la communauté de communes (par messagerie),

Affichages : Hôtel-de-Ville, centre technique, restaurant municipal (format A5),

Publications : Site Internet de la Ville, Journal LA MONTAGNE.

1 ex. à chaque école communale pour l'information des personnels,

Impressions pour classement dans divers dossiers (3 ex.).